

Allianz in den Alpen
Alliance dans les Alpes
Alleanza nelle Alpi
Povezanost v Alpah

DYNALP²

PROJETS DANS LES
COMMUNES



Réseau de communes " Alliance dans les Alpes"

Allemagne / France / Italie / Liechtenstein /
Autriche / Suisse / Slovénie

Contenu

3 Études d'ingénierie préalables à la construction de 4 logements semi-collectifs "passifs" à Auzet (04140), avec pour objectif, la labellisation au standard "Passivhaus"

Porteur du projet: Auzet

Membre individuel: Auzet

4 Études de faisabilité pour la création d'une exploitation agricole liée à un verger conservatoire des espèces domestiques montagnardes et à un espace conservatoire animalier

Porteur du projet: Le Bourg-d'Oisans

Membre individuel: Le Bourg-d'Oisans

5 Les stations de ski du Pays des Écrins dans une perspective de développement durable. Réalisation d'un diagnostic environnemental expérimental dans les stations de Pelvoux - Vallouise et Puy - Saint - Vincent

Porteur du projet: Communauté de Communes du

Pays des Écrins

Membre collectif: Communauté de Communes du

Pays des Écrins

6 Deuxième phase de la requalification du centre village : animation et ingénierie du projet

Porteur du projet: Sappey en Chartreuse

Membre individuel: Sappey en Chartreuse

Études d'ingénierie préalables à la construction de 4 logements semi-collectifs "passifs" à Auzet (04140), avec pour objectif, la labellisation au standard "Passivhaus"

Porteur du projet: Auzet

Membre individuel du réseau: Auzet

Le projet DYNALP² correspond à la partie "études", préalable à la construction de 4 logements "passifs" à Auzet. Cette phase allant jusqu'à l'Avant Projet Détaillé (APD) inclus, jalon qui permet le dépôt du permis de construire. C'est une étape fondamentale car, de sa qualité et de sa précision, dépend la réussite de la réalisation avec l'obtention du label "Passivhaus". En France, peu nombreux sont les logements respectant les normes imposées par ce label. Les études d'ingénierie de Maîtrise d'œuvre (MOE) - architecte, bureaux d'études (BET) - sont de ce fait plus importantes que pour un habitat traditionnel et donc également, les honoraires. Le financement DYNALP² permet d'une part, de démarrer le projet avec les Bureaux d'Etudes Techniques, d'autre part, d'organiser en lien avec "Alliance dans les Alpes" et la CIPRA, un partenariat avec une équipe de MOE qualifiée, du Vorarlberg par exemple.

Objectifs

La construction de 4 logements dans la petite commune alpine d'Auzet répond à un quadruple objectif : 1- créer une capacité d'accueil pour de nouveaux habitants afin de poursuivre l'effort de revitalisation de la commune. 2- profiter de ce besoin pour créer des logements "passifs". 3- mettre en place des solutions partenariales (Holzbaukunst, Vorarlberg) grâce au réseau "Alliance dans les Alpes" et au projet CLIMALP de CIPRA pour organiser un tutorat auprès d'une équipe de MOE locale. 4- ouvrir la voie à d'autres communes qui souhaiteraient se lancer à leur tour dans la construction d'habitats propres, en les faisant profiter de notre retour d'expérience sur ce type de projet.

Activités

Pour l'architecte et les BET : 1- l'Esquisse (ESQ) où est analysé le cahier des charges fourni par le Maître d'Ouvrage (MO); il s'achève par la fourniture de l'esquisse en plan de masse des bâtiments et par le choix du parti architectural. 2- L'Avant Projet Sommaire (APS) correspond au travail sur la volumétrie avec élaboration des plans. Les BET structures (bois et béton), fluides et thermique élaborent des solutions techniques, optimisées au plan énergétique avec simulations dynamiques. 3- L'Avant Projet Définitif (APD) arrête les plans, les dimensions de l'ouvrage, son aspect et les matériaux. A ce stade sont définis les principes constructifs de fondation et de structure, le descriptif des solutions thermiques ainsi que le coût prévisionnel des travaux. 4- Le dossier de demande de permis de construire est établi avec les BET. Pour le MO :

© Auzet



suivi des 4 phases d'études et préparation du partenariat franco-autrichien/allemand/suisse (?) pour le transfert d'expérience.

Participants

Les acteurs principaux (partie "études") sont l'architecte et les différents bureaux d'études. Un des partenaires sera l'une des ONG "Passivhaus" ou "Minergie Plus" qui assurera le contrôle et la labellisation des habitations passives. La Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA), grâce au projet CLIMALP, sera impliquée pour nos relations avec l'étranger.

Réalisation

Août 07 : lancement des études. Octobre 07 : remise de l'esquisse au MO (la commune) pour approbation. Février 08 : examen des plans du projet en phase APS - optimisation des solutions énergétiques - pré-études des éléments de structure. Septembre 08 : arrêt des plans et des types de matériaux - concrétisation de toutes les solutions techniques - permis de construire. Un voyage de recherche de partenariat (Vorarlberg par exemple) sera organisé au printemps 08 au profit de la MO et architecte.

Information

Commune de Auzet, Chargé de mission
 Denis Palisse
 Tel. +33 4 92 35 38 45
 dpalisse@wanadoo.fr

Étude de faisabilité pour la création d'une exploitation agricole liée à un verger conservatoire des espèces domestiques montagnardes et à un espace conservatoire animalier

Porteur du projet: Le Bourg-d'Oisans

Membre individuel du réseau: Le Bourg-d'Oisans

DYNALP² permettra la réalisation d'une étude de faisabilité du projet de verger et d'élevage conservatoire de variétés traditionnelles. Cette étude comprend deux volets : foncier, juridique et technico-économique. 1. Étude foncière : recherche des parcelles disponibles en fonction des règlements en cours (POS, risques naturels, ...), animation auprès des agriculteurs et des propriétaires pour envisager des échanges de parcelles et constituer un parcellaire cohérent pour le projet communal/privé ; évaluation des types de production envisageables dans ce contexte. L'animation foncière avec les propriétaires sur la base des conclusions de l'avant-projet se poursuivra. 2. Étude juridique et technico-économique : cette partie sera consacrée d'une part à l'étude des hypothèses d'articulation entre le projet privé et le projet communal, du point de vue juridique et fonctionnel. D'autre part elle définira les conditions de l'appel d'offre auprès des candidats pour la partie agricole, et de la réalisation de l'étude de faisabilité technico-économique qui suivra le choix d'un candidat.

Objectifs

Participer à la conservation des ressources génétiques : collecter les souches montagnardes, les caractériser et les conserver pour le long terme dans un verger ; créer une réserve foncière de manière participative ; créer une activité économique grâce à l'installation sur le site de la ferme, d'une activité agricole et touristique, soit au moins deux emplois ; sensibiliser le public : mener des actions d'animation pour le sensibiliser aux enjeux liés à la biodiversité, et lui montrer une action concrète de conservation des ressources génétiques ; créer un produit touristique attractif : créer des supports de visites et d'animations, organiser des événements valorisant le patrimoine local ; décliner les protocoles Aménagement du Territoire (Art. 9.2 - 9.4), Agriculture de Montagne (Art. 5 - 7 à 11), Protection de la Nature et Entretien des Paysages (Art. 13 - 14 - 16 - 20 - 21), Tourisme (Art. 4 - 7 - 20 - 23) de la Convention alpine.

Activités

1. Étude foncière : la Chambre d'Agriculture et l'ADASEA réaliseront une animation spécifique avec les agriculteurs du canton pour identifier les parcelles adéquates.
2. Étude juridique : des juristes identifieront les différentes formules possibles, leurs avantages et leurs inconvénients, pour donner un outil pour la décision aux élus de Bourg d'Oisans.

3. Étude technico-économique : au vu des études foncière et juridique, la Chambre d'Agriculture de l'Isère ciblera les productions complémentaires à l'espace conservatoire, en étudiera les conditions de faisabilité.

4. Animation générale du projet : réalisée par la Commune de Bourg d'Oisans, elle permet de faire le lien entre les intervenants extérieurs et la Commune, de suivre et synthétiser le travail des prestataires extérieurs, de le présenter aux élus. Elle sert d'interface entre les partenaires du projet et facilite l'implication de nouveaux partenaires. Elle sert aussi de veille pour la recherche de financements futurs.

Participants

Divers partenaires s'associent à la commune pour ce projet : l'Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans (agriculteurs de l'Oisans qui mènent les réflexions sur le foncier et l'installation) ; le Conservatoire National Botanique Alpin ; le Parc National des Écrins ; les habitants grâce au Conseil Consultatif des Citoyen de la Commune.

Réalisation

Étude foncière : démarrage automne 2007 ; Études juridique et technico - économique : démarrage hiver 2008 ; Fin de l'étude : automne 2008

Informations

Commune de Bourg d'Oisans
Laurence Gautier
Tel. +33 47 6111250
laurence.gautier8@wanadoo.fr
www.bourgadoisans.com

Les stations de ski du Pays des Écrins dans une perspective de développement durable. Réalisation d'un diagnostic environnemental expérimental dans les stations de Pelvoux-Vallouise et Puy-Saint-Vincent

Porteur du projet: Communauté de Communes du Pays des Écrins
Membre collectif du réseau: Communauté de Communes du Pays des Écrins

Créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) en 2000, le SCOT est l'outil français de planification intercommunale pour un développement durable. Le SCOT assure la cohérence d'une politique territoriale globale, et fixe les orientations générales du Pays des Écrins ; il maintient l'équilibre entre zones à urbaniser, zones naturelles, agricoles, forestières... et en l'occurrence zones de loisirs. C'est dans ce cadre que s'inscrit la volonté de réaliser un diagnostic environnemental des stations de ski.

L'objectif premier du diagnostic environnemental est d'appliquer la Convention Alpine, notamment le protocole tourisme. S'appuyant entre autres sur un manuel d'audit de la fondation Pronatura - Proski (Liechtenstein), le diagnostic permettra d'établir une connaissance précise des activités et impacts des stations, et d'élaborer une vision concertée des politiques et actions à mener pour mettre en cohérence les activités socio-économiques avec le respect de l'environnement.

Objectifs

Dans l'esprit de la Convention alpine et du protocole tourisme, et pour répondre à certaines préconisations du MEDD, ce projet vise à poser les jalons d'une politique de développement durable des stations. Les objectifs sont:

- 1- Sensibiliser les élus et les gestionnaires sur les impacts inhérents à tout aménagement ou développement, et sur l'existence d'outils et de pratiques réduisant ces impacts;
- 2- Intégrer des critères environnementaux dans les politiques touristiques des stations.
- 3- Valoriser l'image et la démarche des stations volontaires grâce à une communication auprès des visiteurs et des habitants.
- 4- Pérenniser et diffuser cette démarche innovante, en élargissant l'action aux autres stations du territoire.

Activités

La Communauté de Communes a acquis dans le cadre du SCOT une expérience de concertation et de communication avec la population tant permanente que touristique. L'esprit de ce diagnostic est le même. Seront donc organisés des réunions publiques, un forum sur le site internet, des réunions de travail avec l'ensemble des partenaires et des volontaires. La réalisation d'études de terrain (faune, flore, sols, eau, pay-

© Nicolas Pons



sages...) seront au cœur du travail. Une fine analyse du fonctionnement de la station sera réalisée afin de prioriser les actions à mener. En complément, des actions de sensibilisation des gestionnaires et des usagers des stations seront menées. Une communication (dépliants, informations presse...) ponctuera le projet du début à la fin.

Participants

Les services du secteur environnement de la Communauté de Communes du Pays des Écrins (Déchets, assainissement, transport...), bureau d'étude, Parc National des Écrins, gestionnaire de la station (SIVU Pelvoux Vallouise), associations de commerçants (les métiers de la Vallouise), mairie de Pelvoux (élus et services techniques), association de défense de l'environnement (les amis de la Vallouise)

Réalisation

2007 - 2008

Information

Communauté de communes pays des Écrins

Nicolas Pons

Tel. +33 4 92 23 20 58

n.pons@cc-paysdesecrins.com, www.paysdesecrins.com

Deuxième phase de la requalification du centre village : animation et ingénierie du projet

Porteur du projet: Sappey en Chartreuse

Membre individuel du réseau: Sappey en Chartreuse



© Mairie du Sappey

limites de leur disponibilités et de leur compétences. L'animation et l'ingénierie du projet permettrait d'inscrire dans le territoire une politique de développement qui soit viable, vivable et durable en professionnalisant la démarche. Ainsi les aménagements réalisés ou à venir prendront tout leur sens comme vecteurs d'une nouvelle dynamique socio-économique du village. Cela permet aussi aux élus de consacrer plus de temps aux aspects qualitatifs de l'opération : relations avec les acteurs locaux et extérieurs, meilleure concertation avec les habitants, les commerçants et les associations et acteurs du tourisme.

Activités

- Coordination du chantier de requalification de l'espace public.
- Animation des ateliers habitants pour assurer leur implication et appropriation du projet (notamment pour la création de la fontaine, élément symbolique de la dynamique du village).
- Négociations pour le développement commercial du village (installation d'une boulangerie, du tabac presse, d'un coiffeur).
- Lancement des études pour la chaufferie bois collective, avec révision partielle du document d'urbanisme de la commune.
- Poursuite des négociations pour l'acquisition de bâtiments dans le centre du village avec le concours de l'Établissement public foncier de la région grenobloise: ces bâtiments sont destinés à accueillir des équipements publics, commerces et logements.

Participants

Acteurs locaux : les habitants, les associations, les commerçants, les professionnels du tourisme. Acteurs externes : Parc Naturel Régional de Chartreuse, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) de l'Isère, Conseil Général de l'Isère, EPFL (Établissement public foncier de l'Isère)

Réalisation

Oct 2006 - 2008

Information

Mairie du Sappey-en-Chartreuse
Première adjointe, Michelle Daran
Tel. +33 476 888 051
sappey.ajoints@wanadoo.fr
www.sappey-mairie.fr

La commune a signé un contrat de développement avec le Conseil Général pour la recomposition et la revitalisation du village. Les principaux enjeux sont : freiner la transformation du village en cité-dortoir, redevenir un espace convivial en toutes saisons, capitaliser sur l'image de porte d'entrée du PNR de Chartreuse. La maîtrise du foncier et la valorisation des potentiels naturels et culturels permettent de créer une place de village (avec fontaine et espaces piétons), d'améliorer l'accès aux équipements publics, de valoriser l'accueil touristique et l'offre commerciale. Une démarche de construction écologique est engagée avec la création d'une chaufferie bois et de logements sociaux.

Les élus souhaitent accompagner la deuxième phase du projet de recomposition du village par une animation et une expertise pour assurer la qualité et la durabilité des choix d'aménagement. Pour cela, ils prévoient la création d'un poste d'animation et le lancement d'études afin d'assurer le suivi technique, administratif et financier du projet, l'animation et le travail avec les professionnels dans le village et les habitants du village, la concertation et l'évaluation avec les partenaires externes.

Objectifs

Les objectifs du projet dans son ensemble reflètent les dispositions du protocole "Aménagement et développement durable" de la Convention alpine. En effet, dans cette petite commune, les projets sont portés par une équipe d'élus bénévoles et motivés : or la requalification du cœur de village est un projet de grande envergure face auquel les élus perçoivent les

Pour une mobilité compatible avec l'environnement, envisager un développement touristique novateur et différent

Porteur du projet: Villard-de-Lans/ Corrençon - en- Vercors Membre collectif du réseau: Communes du Vercors

Le projet DYNALP² correspond au volet « coordination – animation - communication » du projet général sur la mobilité douce, notamment pour le développement du réseau de mobilité douce (pôles – voies vertes etc.) sur la place des deux villages (Corrençon-en-Vercors et Villard-de-Lans) et sur les secteurs d'activités touristiques stratégiques. La logistique liée à la location (voire l'achat) des véhicules électriques sera assurée par les communes. Une carte de mobilité douce ou multi-pass sera testée. L'installation d'une signalétique spécifique « mobilité douce » est prévue sur les deux territoires communaux. L'animation de ce réseau sera prise en charge par les communes en partenariat avec des partenaires privés, avec pour objectif que cette offre alternative novatrice renforce l'attractivité de nos villages. Enfin une campagne constante de communication sera engagée auprès des habitants, des touristes, des collectivités territoriales et des médias locaux, régionaux et nationaux.

Objectifs

Engager des mesures concrètes et solides dans l'esprit de la Convention alpine, Faire participer les populations locales et touristiques à la mobilité douce et à la préservation de l'environnement ; Mieux gérer les flux de circulation et réduire les émissions de gaz à effet de serre en développant largement l'offre de mobilité douce ; Inciter les privés à suivre l'exemple de la collectivité en modifiant leurs habitudes et leurs modes de transports ; Participer au développement touristique des 2 stations village dans une démarche d'accueil, de qualité et de développement durable ; S'appuyer sur les réseaux pour échanger les expériences avec d'autres communes des Alpes et faciliter ainsi les réalisations de chacun au niveau local.

Activités

Animer le Réseau de « la mobilité douce » dans et entre les deux villages ; Identifier les places et les voies avec une signalétique propre à la « mobilité douce », les véhicules électriques avec des autocollants communs aux 2 villages. Sensibiliser à la philosophie du projet, à la démarche des communes concernées, à l'adhésion au réseau « Alliance dans les Alpes ». Communiquer grâce à des panneaux d'information situés sur la place de la « mobilité douce », et des dépliants mis à disposition du public et distribués aux habitants. Organiser des animations avec des entreprises investies dans le cadre de la mobilité douce et des énergies renouvelables. Installer des lampadaires solaires sur les deux places de la « mobilité douce » afin de montrer au public l'évolution dans

ce domaine. Informer les médias au moyen d'une conférence de presse et relayer l'information sur les radios locales et les chaînes de télévision.

Participants

Les deux communes Villard-de-Lans et Corrençon-en-Vercors, le Parc Naturel Régional du Vercors, le réseau « Alliance dans les Alpes », les populations locales et touristiques, Alpine Pearls (Villard-de-Lans). Les collectivités publiques pour les investissements : le Ministère de l'Environnement (l'ADEME), la Région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère.

Réalisation

2007/2008 : Campagne de sensibilisation et de communication - Location de véhicules électriques aux populations locales et touristiques et accompagnement des privés pour l'achat - Mise en place d'une navette/Taxi à la demande - Piétonnisation et aménagement des pôles de « mobilité douce ».
2008/2009 : Campagne de sensibilisation et de communication - Développement de l'offre « mobilité douce », pour inciter l'acquisition de véhicules privés..

Information

Villard-de-Lans
Chargée de développement économique
Tel. +33 4 76 94 50 24
www.villard-de-lans.fr

Il est important d'apprendre des expériences d'autres communes et régions. C'est pour ça que nous avons établi un dossier du projet **DYNALP²** francophone. Vous trouvez les projets des autres pays via le site

http://www.alpenallianz.org/fr/projets/dynalp2/?set_language=fr.

Avec DYNALP² le réseau de communes poursuit les travaux commencés dans le cadre du projet Interreg DYNALP en vue d'amener un développement durable et de mettre en œuvre la Convention alpine.

Les résultats du projet « Avenir dans les Alpes » lancé par la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA sont appliqués au niveau communal et rendus utilisables pour un grand nombre de personnes par un échange intense entre les communes. Le projet DYNALP² s'étend sur un peu plus de trois ans, d'avril 2006 à juin 2009.

L'élément essentiel de DYNALP² et les postes les plus importants de son budget concernent les projets dans les communes, qui apportent une contribution concrète aux secteurs suivants:

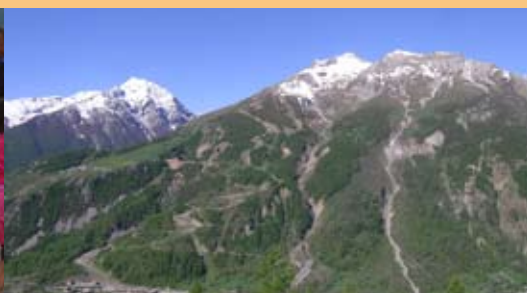
valeur ajoutée régionale, capacité d'action sociale
espaces protégés, mobilité, nouvelles formes de prise de décisions, politiques et instruments.

Depuis 1997, le réseau « **Alliance dans les Alpes** » réunit des communes réparties sur sept États alpins. Ses membres s'investissent avec leurs administrés pour faire de l'arc alpin un espace de vie porteur d'avenir.

"**Échanger - S'engager - Réaliser**" est l'idée directrice du réseau de communes "Alliance dans les Alpes". La Convention alpine constitue une base de travail et une ligne directrice vers un développement soutenable des Alpes. Dans le cadre de son application, la Convention alpine doit prendre corps au niveau où la participation de l'individu a des effets visibles : la commune.

Vous trouvez plus d'informations détaillées via le site www.alpenallianz.org

Le projet DYNALP² est financé par la Fondation suisse Mava pour la protection de la nature.



COMITÉ

Rainer Siegele (Mäder/A), Président
Antonio Zambon (Budoia/I), Vice-président
Walter Grath (Oberstaufen/D)
Jure Zerjav (Kranjska Gora/SLO)
Joël Giraud (L'Argentière-la-Bessée/F)
Freddy Kaiser (Mauren/FL)
Franz Gnos (Silenen/CH)

MENTIONS LÉGALES

Textes, images et données du dossier du projet proviennent des porteurs du projet.

Propriétaire, éditeur et détenteur des droits de reproduction:

Réseau de communes «Alliance dans les Alpes» – Gemeindennetzwerk «Allianz in den Alpen» e.V. - Rete di comuni «Alleanza nelle Alpi» – Omrežje občin «Provezanost v Alpah»: Rainer Siegele, Gemeindeamt Mäder

A-6841 Mäder

Tél. +43 5523 52860-0, e-mail vorsitzender@alpenallianz.org, www.alpenallianz.org

Rédaction, composition et mise en page: Angelika Rott, Claire Simon,

Claudia Pfister

Relecture: Anita Wyss

CONTACT

Claire Simon
FL-9494 Schaan
Tél. +423 237 40 36
info@alpenallianz.org
www.alpenallianz.org